

## Trophée de la Démocratie Participative - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Fondation de France

**Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur :** En juin 2001, la Fondation de France en partenariat avec le Conseil National des Villes a organisé le «Trophée de la Démocratie Participative».

La Ville de Besançon a été sélectionnée et recevra un prix d'un montant de 7 500 € qui sera versé par chèque.

Dans le but de compléter l'équipement en panneaux d'information des Conseils de Quartier, le Conseil Municipal est invité à inscrire la somme de 7 500 € par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive :

- en recettes chapitre 90.023.1318.00504.47052
- en dépenses chapitre 90.023.2158.00504.47052 à hauteur de 6 000 €.

**«M. LE MAIRE :** La Ville de Besançon a été sélectionnée et va recevoir un prix de 7 500 € que nous irons recevoir avec Françoise PRESSE le 4 juillet».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Démocratie Participative, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.*